

# RÉUNION DU 9 AVRIL 2021

Nombre de conseillers : en exercice 15 présents 12 votants 13

L'an deux mille vingt un, le 9 avril à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de VICQ-SUR-NAHON, convoqué le 2 avril 2021 en session ordinaire, à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de **M. GUILLET Jean-Charles, Maire**.

**PRESENTS** : MM. GUILLET Jean-Charles, PINAULT Jean-Charles, Mmes ARRICOT Danièle et CHAUVIN Christelle, MM. ROUVEIX Didier, LAUZANNE Michel, Mme ALCHEIK Sylviane, M. COSTES Pascal, Mme LOJON Véronique, M. RABIER Benjamin, Mmes COUSTILLAS Viviane et TROVERO Ingrid.

**Procuration** : Mme TRIPAULT Christèle donne procuration à Mme TROVERO Ingrid.

**Absents** : MM. CHABOT Philippe et JAMET Jean-Claude.

**Secrétaire** : M. PINAULT Jean-Christophe

## 1. TAUX D'IMPOSITION 2021

- Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances prévoyant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

- Compte tenu que la taxe d'habitation est supprimée, il n'est plus nécessaire de délibérer sur son taux. Pour les 20 % de foyers qui s'en acquittent encore (résidences secondaires,...) le taux de 2019 s'applique automatiquement. Pour mémoire il est de 16.40 %.

- Compte tenu que la suppression du produit de la TH est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le taux de référence 2021 de TFPB sera égal à la somme du taux communal (13.16 %) et du taux départemental de TFPB de 2020 (16.21 %) dans le respect des règles de plafonnement.

Les taux d'imposition de la commune votés par le Conseil Municipal en 2020 étaient les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 13.16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 30.92 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de VOTER les taux des deux taxes pour l'exercice 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 29.37 % (part communale à 13.16 % + part départementale à 16.21%) ;
- Taxe foncière (non bâti) : 30.92 %.

## 2. FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la commune à participer financièrement au dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2021, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.
- De financer sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire soit la somme de 28.36 €.
- De verser au Conseil Départemental de l'Indre cette somme.

## 3. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

- Vu la commission de finances qui a eu lieu le 26 mars 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif de l'Assainissement pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	62 890.98 €	62 890.98 €
Investissement	213 448.47 €	213 448.47 €
<b>TOTAL</b>	<b>276 339.45 €</b>	<b>276 339.45 €</b>

- APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif de la commune pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	705 498.90 €	705 498.90 €
Investissement	221 518.60 €	221 518.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>927 017.50 €</b>	<b>927 017.50 €</b>

- APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif de l'Auberge pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	70 700.00 €	70 700.00 €
Investissement	172 986.08 €	172 986.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>243 686.08 €</b>	<b>243 686.08 €</b>

- APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif de la boulangerie pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	38 685.10 €	38 685.10 €
Investissement	78 397.26 €	78 397.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 082.36 €</b>	<b>117 082.36 €</b>

- APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif Paulmier pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	12 952.46 €	12 952.46 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 952.46 €</b>	<b>12 952.46 €</b>

- APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif Lotissement pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	13 010.00 €	13 010.00 €
Investissement	13 010.00 €	13 010.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 020.00 €</b>	<b>26 020.00 €</b>

- APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif du Pôle de Santé pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	18 755.69 €	18 755.69 €
Investissement	13 899.03 €	13 899.03 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 654.72 €</b>	<b>32 654.72 €</b>

#### **4. CESSION DE LA PARCELLE AB 394 A LA SOCIÉTÉ ÂGES ET VIE HABITAT**

**Monsieur le Maire expose,**

Par délibération du 26/02/2020, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'implantation de deux colocations Âges et Vie à VICQ-SUR-NAHON et la cession d'une partie des parcelles cadastrées section AB n°241, AB n°342 et AB n°37, situées route de Valençay, d'une emprise de 3020 m<sup>2</sup> à la société Âges et Vie Habitat.

Lors de la rédaction du projet d'acte de vente, il a été constaté que l'emprise du projet Ages & Vie comprend en plus d'une partie des parcelles cadastrées section AB n°241, AB n°342 et AB n°37, une partie de la parcelle cadastrée AB n° 235. Suite au bornage du terrain d'assiette du projet, une nouvelle parcelle a été créée, cadastrée AB n° 394 (issue des parcelles AB n°241, AB n°342, AB n°37, AB n°235 et AB n°321) d'une superficie définitive de 3016 m<sup>2</sup>, telle que représentée dans le plan de division ci-après.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'Autoriser** la cession de la parcelle cadastrée section AB n° 394 d'une superficie de 3016 m<sup>2</sup>, à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant de 10 € le m<sup>2</sup> et droits d'enregistrement,
- **De Mandater** Monsieur le Maire ou M. PINAULT Jean-Christophe 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides ou toutes servitudes qui pourraient s'avérer nécessaires.

## **5. MODIFICATION OU INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE DE CHEMINS RURAUX ET DE VOIES COMMUNALES AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉE**

Vu l'évolution de la pratique de la randonnée équestre et pour mieux correspondre à l'attente des nouvelles clientèles touristiques, la commune de Vicq-sur-Nahon sous couvert du CDE 36 propose l'itinéraire « Route Européenne d'Artagnan » sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet :

- Approuve l'itinéraire équestre « Route Européenne d'Artagnan » qui fera l'objet d'un balisage et d'une promotion.
- Approuve l'évolution de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- Après consultation de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.), demande l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) en découlant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes opérations nécessaires pour la mise en valeur de « la Route Européenne d'Artagnan » sur la commune de Vicq-sur-Nahon.

## **6. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ECUEILLÉ - VALENÇAY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 136 de la loi n°2014- 366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Considérant que la loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR, a instauré le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale des communes aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Considérant l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, en modifiant l'article 136 de la loi ALUR, a reporté l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Considérant que la loi prévoit que les communes membres puissent s'opposer à ce transfert dans les trois mois précédant cette échéance, la « minorité de blocage » étant fixée à au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'urbanisme local.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », carte communale et tous documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 (DETR) – Acquisition d'un tracteur et accessoires**

Monsieur le Maire,

- expose que le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le tracteur John Deere ainsi que l'épaveuse actuellement en service au sein du service de voirie, ce matériel étant à bout de souffle. La commune a un besoin impératif de ce matériel pour l'entretien des chemins, de la voirie, des fossés et des haies. Le coût estimatif de l'opération s'élève à 118 000 € HT.

- propose au Conseil de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide,

- D'ACCEPTER le coût estimatif pour un montant de 118 000 € HT,
- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :

LIBELLE	Dépenses HT	Recettes
Acquisition du matériel	118 000 €	
DETR 2021 (20 %)		23 600 €
FAR (16.73%)		19 740 €
Autofinancement		74 660 €
TOTAL	118 000 €	118 000 €

- DE SOLLICITER l'attribution d'une participation financière au titre de la DETR 2021 pour le financement du projet d'investissement décrit ci-dessus.

- D'INSCRIRE au budget primitif 2021, les crédits nécessaires ;

- D'AUTORISER le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- D'ANNULER et remplacer la délibération en date du 26 janvier 2021 N°2b.

## QUESTIONS DIVERSES

### - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Les conseillers municipaux ont attribué les subventions aux associations suivantes :

Secours catholique de Valençay : 80 €, Société de pêche « Le Nunu Vicquois » : 100 €, Croix Rouge de Valençay : 50 €, Familles Rurales de Vicq/Nahon : Garderie 3500€+Centre de loisirs 2800€+Association 50€, Société sportive « La Vicquoise » : 1100€, Comité des Fêtes : 800€, Cantine scolaire : 4500€, Association pour les écoles du SIRP Langé Veuil Vicq-sur-Nahon : 160€, Le Souvenir Français : 50€, Vélo club châtilonnais : 30€, Espoir Cycliste Selles St-Aignan Noyers : 30€, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés : 30€, Société Protectrice des Animaux : 459.27€, Indre Nature : 50€, Les Ateliers du Nahon : 150€, Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale de l'Indre : 20€, Prévention Routière : 50€, Téléthon (délibération du 16.12.2020) : 620 €.

### - TRACTEUR et EPAREUSE :

Des offres relatives à l'achat d'un tracteur et d'une épaveuse est en cours d'étude par la commission du matériel.

### - TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2021 :

Après que M. le Maire ait invité le Conseil Municipal à réfléchir aux éventuelles animations pour le passage du Tour de France 2021 sur notre commune le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Mme CHAUVIN Christelle propose que l'Airpark soit valorisé sur la commune sous forme de vidéo. L'Agence d'Attractivité pourrait être sollicitée.

### - Local 37 rue de la Croix Rouge :

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, il a été évoqué le possible aménagement du local en tiers-lieu. Un estimatif de 83 000 € HT a été établi par M. MARTIN du C.A.U.E. 36.

Des visites de tiers-lieux existants seront organisées, les conseillers municipaux suivants seront sollicités MM. LAUZANNE, COSTES, ROUVEIX et Mme TROVERO.

### - Mur mitoyen accolé à une propriété privée :

M. le Maire informe que le devis concernant la dépose du mur, la création d'un seuil et de deux têtes de mur en béton au 24 place des anciens combattants est de 2 393.76 €. Les travaux seront effectués.

### - Cérémonie du 8 mai :

La situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 ne permet pas d'organiser la cérémonie du 8 mai. Néanmoins, Monsieur le Maire déposera une gerbe au monument.

### - Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre :

M. LAUZANNE qui a assisté à la réunion en visio conférence, établi un résumé au Conseil Municipal. La SAUR est mandaté par le Département pour vérifier les installations individuelles d'assainissement tous les trois ans, à compter de 2021, en cas de refus des particuliers de se soumettre au contrôle le paiement de pénalités sera demandé.

- **Syndicat des eaux** :

M. RABIER Benjamin informe que l'eau potable augmentera de 0.10 €/m<sup>3</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. En cas de constatation de fuite, il serait souhaitable de prévenir immédiatement les fontainiers.

- **Voirie** :

M. RABIER Benjamin souhaite qu'une réunion soit organisée.

- **Poubelles** :

M. RABIER Benjamin évoque le problème des poubelles aux Charlots, elles sont systématiquement sur la route départementale, souvent dû à l'oubli de la pose des freins sur les poubelles.

- **Circuit cyclo** :

Nouveau circuit cyclo (passage sur Vicq) initié par le département et labellisé au titre de Vélo & Fromages.

*Séance close à 21h30.*